



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 27 septembre 2018 dans les locaux de la DRIEE à 14h00.

Présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, Judith Raoul-Duval (suppléante) .

Etait excusée : Catherine Mir (suppléante).

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 12 septembre 2018 :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Paul Le Divenah.

Le PV de la réunion du 12 septembre 2018 est approuvé.

2 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 17 décisions de cas par cas prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe. Sur ce nombre :

- 3 décisions soumettent la mise en compatibilité par déclaration de projet des PLU des communes de Noisy-le-Grand (93), Emerainville (77) et Pontault-Combault (77) à évaluation environnementale. Le projet concerné est celui de la ligne E du RER Est+ ;
- 1 décision soumet la modification du PLU de Bessancourt (95) à évaluation environnementale ;
- 1 décision soumet la révision du PLU de Sarcelles (95) à évaluation environnementale

3 – Dates réunions MRAe

Le calendrier des dates de réunion pour le mois d'octobre est modifié comme suit : 9 17 et 30 (octobre).

4 – Délégation concernant l'avis sur le PLU d'Aigremont (78)

Compte tenu de la date prévisionnelle de transmission à la MRAE d'une proposition par la DRIEE au regard de la réunion MRAe la plus proche, dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Marie-Deketelaere-Hanna pour l'avis concernant le PLU d'Aigremont (78), Marie-Deketelaere-Hanna étant désignée rapporteur.

5 – Délégation concernant l'avis sur le PLU de Boitron (77)

Compte tenu de la date prévisionnelle de transmission à la MRAE d'une proposition par la DRIEE au regard de la réunion MRAe la plus proche, dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah pour l'avis concernant le PLU de Saint-Germain-en-Laye (78), Paul Arnould étant désigné rapporteur.

6 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Paul Le Divenah.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah pour les dossiers suivants :

- Cas par cas documents d'urbanisme : Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône (95) : mise en conformité par DUP pour 6 dossiers liés à la plaine de Pierrelaye ;

5 – Désignation d'un rapporteur pour un avis

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Paul Le Divenah.

Désignation d'un rapporteur pour l'avis suivant :

- Projet de révision du PLU de La Ville-du-Bois (91) – niveau 2 : Jean-Paul Le Divenah.

6 – Avis portant sur le PLU de Marolles-sur-Seine (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, l'avis concernant le PLU de Marolles-sur-Seine (77) est adopté.

7 – Gestion par la MRAe des avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Paul Le Divenah.

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle chaque avis devra être rendu, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence à Jean-Paul le Divenah pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 12 septembre 2018 :

- Forage à l'Albien à Saint-Germain-en-Laye (78), **niveau 0**,
- réalisation lots A1 et A2 ZAC Vilgénis à Massy (91), **niveau 0**,
- régularisation des installations de tri, transit traitements de déchets (AALYAH RECYCLAGE) à Vigneux-sur-Seine (91), **niveau 1**,

8 – Avis portant sur le projet de carrière et d'installation de traitement et de stockage de déchets de la société Terra 95 à Épinay-Champlâtreux (95)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Paul Le Divenah.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de carrière et d'installation de traitement et de stockage de déchets de la société Terra 95 à Épinay-Champlâtreux (95) est adopté.

9 – Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant les projets :

- de construction de l'îlot Boisseau à Clichy-la-Garenne (92) ;
- de parc paysager sur le site du Sempin à Chelles (77) et Montfermeil (93) ;
- d'aménagement de la zone d'aménagement concerté Gagarine-Truillot situé à Ivry-sur-Seine (94) ;
- d'aménagement « les Espaces d'Abraxas » situé à Noisy-le-Grand (93) ;
- d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des « Bas-Heurts » situé à Noisy-le-Grand (93).

qui n'appellent pas d'observations de la part des participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Fait à La Défense, le 28 septembre 2018



Jean-Paul Le Divenah, président de séance